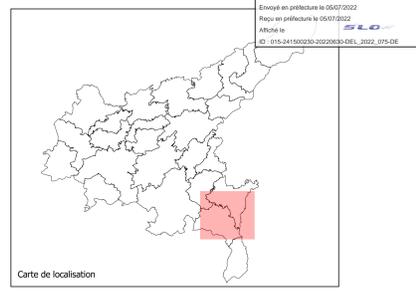




Mis en ligne le 9 juillet 2022



- Zonage**
- U
 - 1AU
 - 1AUÉ
 - 1AUY
 - 2AU
 - A
 - AP
 - N
- ▭ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Prescription surfacique**
- ▭ Espace boisé classé (articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Secteur à programme de logement mixité social en zone U et AU
 - ▭ Périmètre d'OAP
 - ▭ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ▭ Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger
 - ▭ Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Servitude de projet au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme
- Prescription ponctuelle**
- ★ Eléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - △ Point de vue (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Prescription linéaire**
- Haies, alignement d'arbre (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Commercial (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Eléments informatifs**
- ▭ Périmètre de 100m autour des bâtiments agricoles ICPE
 - ▭ Périmètre de 50m autour des bâtiments agricoles RSD

Description	Nom ER	Bénéficiaire
Périmètre de protection immédiat	CAR4	Commune de Carlat

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil - 12 Rue Édouard Belin, 63000 MONTAUBAN / Tél: 05.63.92.11.41 / Fax: 05.63.92.12.27 / Mail: sud@citadiazs.com



Carlat SUD

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Règlement graphique Plan de zonage réglementaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/06/2022 arrêtant le projet de Révision Allégée n°4 du PLU-H de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Echelle : 1:7 850

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Mission: PLU de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Sources: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil® le 31.05.2022

